

Vous créez votre entreprise ? Parlons-en ensemble

La Maison de l'emploi Sarthe Sud et ses partenaires organisent des permanences dédiées à la création d'entreprise et notamment des rendez-vous individuels avec des conseillers. Explications.

Permanences

Créer son entreprise, une grande aventure ! Ca demande du temps, de l'énergie, de l'investissement... et des conseils. La Maison de l'emploi (MDE) Sarthe Sud, basée à Sablé, accompagne et conseille les futurs entrepreneurs lors de permanences à la création d'entreprise.

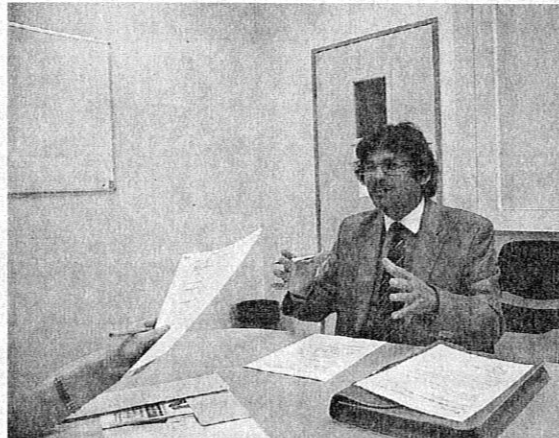
« Elles ont lieu une fois par mois sur une demi-journée, voire une journée complète, à Sablé, La Flèche, Château-du-Loir. Nos partenaires, des intervenants de l'Adie, la CCI, l'Alpa, la CMA (1), conduisent des rendez-vous individuels gratuits d'une heure, précise Jean-François Lethielleux, de la MDE. Les informations délivrées à leurs interlocuteurs sont neutres et sans parti pris. »

Projets

Jeudi 21 avril, Daniel Collongeat, responsable du service des transmissions d'entreprises à la Chambre des métiers de la Sarthe, ici en permanence à la Mefe, à La Flèche, recevait à La Flèche trois personnes. « Les gens viennent pour des projets en artisanat, commerce, agriculture... C'est très divers. Je leur donne des renseignements généraux. La plupart du temps, ils nous consultent quand ils en sont au stade, après l'idée, de la construction de leur projet. Beaucoup viennent pour savoir si leur projet est viable. »

Aides

À quelles aides puis-je avoir droit ? « C'est souvent la 1^{re} questions



Daniel Collongeat, responsable du service des transmissions d'entreprises à la Chambre des métiers de la Sarthe, ici en permanence à la Mefe, à La Flèche, jeudi 21 avril. La MDE propose aussi des informations collectives sur le statut d'auto-entrepreneur.

posée, indique Daniel Collongeat. La principale aide, c'est l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise). Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi peuvent avoir une prime ou le maintien des droits d'indemnisation (revenu de remplacement après la création d'entreprise). Les moins de 26 ans peuvent prétendre à une prime régionale. Il y a aussi les prêts à 0 % comme le FMA

(Fonds micro-activité)... »

Régimes, clientèle...

Autres questions fréquentes : quels régime social, régime fiscal, quelles couvertures maladie, assurance vieillesse pour un chef d'entreprise ? « Les gens se focalisent sur ces questions. Mais ils doivent aussi s'interroger sur leur potentiel de clientèle et établir un chiffre d'affaires prévisionnel pour déterminer

leur seuil de rentabilité par rapport à leurs charges. C'est très important et ils n'y pensent pas souvent ! poursuit M. Collongeat. Pour établir le potentiel de clientèle, les chambres consulaires (2) mettent à leur disposition des statistiques, enquêtes, indices précis sur un territoire et par rapport à la concurrence. »

Qualités

Un chef d'entreprise est un(e) « homme/femme orchestre : à la fois commercial, gestionnaire, technicien, il/elle doit être rigoureux/se, savoir communiquer... et être en bonne santé car les journées sont longues ! Beaucoup nous disent que la semaine de 35 h, ils la font en trois jours, souligne le responsable du service de transmission des entreprises. Il est important aussi d'être soutenu par sa famille, son/sa conjoint(e). »

Christelle QUINTARD.

Prochaine permanence création d'entreprise, à La Flèche, à la Mefe, 3, rue Nicolas-Appert, le 18 mai. Inscriptions au 02 43 94 78 28.

(1) Adie : Association pour le droit à l'initiative économique ; CCI : Chambre du commerce et de l'industrie ; Alpa : Association pour la formation professionnelle des adultes ; CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat.

(2) CMA, CCI, Chambre d'agriculture.